



Projet d'établissement

Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Type et Nom de l'établissement : EAJE LES COCCINELLES

Nombre de places : La capacité d'accueil est de 24 places

Adresse : 130, avenue de l'Europe 34 130 SAINT-AUNES

☎ : 04.48.18.58.70

E-mail : creche.saintaunes@paysdelor.fr

Nom du gestionnaire : Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Statut du gestionnaire : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Date : 17/06/2025



Cachet, signature

Introduction libre

Une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.

Ces principes sont mis en place dans cette structure pour l'accueil des enfants et de leur famille.

1. Présentation de l'établissement

1.1 Identité

Type et nom de l'établissement : EAJE LES COCCINELLES

Adresse : 130, avenue de l'Europe 34 130 SAINT-AUNES

☎ : XXXXXXXXXXXX

E-mail : creche.saintaunes@paysdelor.fr

Nom du gestionnaire : Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Statut du gestionnaire : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Mode de fonctionnement :

- Fonctionnement en mode PSU
- Fonctionnement en mode PAJE

1.2 Capacité et type d'accueil proposés

Nombre de places : La capacité d'accueil est de 24 places.

Type d'accueil et particularités : La structure propose de l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

1.3 Compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

L'équipe des Coccinelles est composée de 10 professionnels comprenant une infirmière directrice du multi accueil, une EJE en continuité de direction, 2 auxiliaires de puériculture, 4 CAP petite enfance et 2 agents polyvalents.

Chaque professionnel a un rôle bien particulier.

La directrice est garante du bon fonctionnement de la structure dans sa globalité, la gestion de l'équipe, l'accueil des enfants et des familles, elle supervise et valide les projets de l'équipe. Elle travaille en collaboration avec la coordinatrice petite enfance et elle met tout en œuvre pour faire appliquer les directives de la hiérarchie et des partenaires tels que la CAF, la PMI et l'ARS.

L'EJE, assure la continuité de direction en cas d'absence de la directrice, elle soutient les équipes dans la prise en charge quotidienne des enfants et l'accueil des familles.

Deux équipes pluridisciplinaires interviennent auprès des enfants. Elles sont chacune composées d'auxiliaires de puériculture et de CAP petite enfance. Elles accueillent un groupe de 12 enfants, âgés de 10 semaines à 3 ans.

L'EJE intervient sur les 2 secteurs, elle accompagne l'équipe dans ses projets. Elle apporte aux équipes ses connaissances sur le développement global de l'enfant, elle met en place des activités adaptées aux âges des enfants accueillis.

Les auxiliaires de puériculture prennent en charge l'enfant dans la dimension globale du soin, proposent des activités d'éveil visant au bien-être et à l'autonomie de l'enfant. Elles accompagnent les enfants dans leur apprentissage et prise en charge quotidienne autour des repas, du sommeil et du jeu.

Les CAP petite enfance, assurent des missions d'encadrement des enfants, mais également d'accompagnement dans le jeu, les repas, le sommeil etc...

Les 2 agents polyvalents s'occupent de toute l'intendance relative aux repas (réception des repas, prises de températures, mise en plats...), elles s'occupent de l'entretien des locaux et de réapprovisionnement des produits d'entretien du secteur.

Elles sont formées et appliquent les normes HACCP et les règles d'hygiène. Elles sont garantes du respect des protocoles d'hygiène. Un agent gère plus particulièrement les commandes de produits d'entretien en collaboration avec la directrice.

Un médecin intervient 1 fois par mois afin d'assurer le suivi médical des enfants, la gestion des ordonnances et des PAI. Il est le référent santé et accueil inclusif de la crèche.

Une infirmière l'accompagne dans le suivi des enfants.

La directrice peut joindre le médecin en dehors de ses heures de présence sur la structure pour avoir son avis, un conseil en cas de doute de n'importe quelle situation médicale.

Le médecin est un soutien pour l'équipe, elle accompagne les professionnels dans le repérage d'éventuels troubles du développement ou troubles du comportement. Elle apporte des conseils à l'équipe, elle peut être amenée à recevoir les parents si besoin.

Une psychologue intervient aussi sur la structure. Elle soutient les équipes grâce à des analyses de pratiques professionnelles.

1.3.2 Le travail d'équipe

Les enfants sont répartis dans les 2 sections en fonction de leur âge afin d'équilibrer chaque section.

Les activités proposées sont donc adaptées à tout le groupe. Cette homogénéité permet aux enfants de développer leurs compétences et leurs acquisitions à leur rythme.

Chaque équipe met en place ses propres projets, mais il y a beaucoup d'échanges entre les 2 équipes et les ateliers sont partagés, ainsi les enfants des 2 sections bénéficient des projets des 2 équipes.

Les enfants sont séparés par section aux moments des repas et des goûters, des soins (changes, déshabillage etc...), ainsi que pendant le temps de sieste.

Cette organisation permet de mieux respecter le rythme des enfants en petits groupes.

Les professionnelles de chaque section sont des repères pour les enfants et pour les parents. Elles ont une relation privilégiée avec les enfants de leur groupe et leur observation particulière permet de mieux les connaître afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Des outils, tels que cahier de transmission, fiche de suivi individuel, sont utilisés afin de suivre au mieux le développement de chaque enfant, de favoriser les échanges avec les familles.

Une cohésion d'équipe se fait dans toute la structure, les professionnels des 2 sections connaissent les enfants et les parents des 2 groupes.

En début d'année, une journée pédagogique est organisée pour énoncer les différents projets mis en place, l'organisation prévue pour l'année à venir et les aspirations pédagogiques envisagées.

Les temps d'entretien professionnel sont aussi un moment privilégié et d'échanges entre la direction et les agents afin d'évoquer ses pratiques professionnelles et son évolution de carrière.

Des réunions d'équipes sont organisées tous les 2 mois, les professionnels des 2 sections ainsi que les agents polyvalents sont présents à ces réunions.

1.3.3 La formation

Le CNFPT est le centre de formation privilégié en ce qui concerne la formation. L'organisme permet de bénéficier des formations statutaires obligatoires, d'intégration ou de professionnalisation, mais aussi des formations facultatives, de préparation aux concours, de perfectionnement... Le CPF permet aussi d'accéder à des formations spécifiques hors cadre du CNFPT ou de l'emploi occupé actuellement.

Un interlocuteur privilégié au siège de l'agglomération du Pays de l'Or oriente et conseille lors de souhaits de formation ou de projets spécifiques.

Des formations internes sont proposées également par des agents de l'agglomération du Pays de l'Or.

L'Agglomération du Pays de l'Or peut aussi organiser des conférences sur des thématiques en rapport avec l'environnement, afin que toutes les professionnelles qui le souhaitent puissent y participer.

2. Le projet social

2.1 Le contexte environnemental de l'établissement.

La structure accueille les enfants du territoire de l'agglomération du Pays de l'Or, plus spécifiquement les enfants des communes de Saint-Aunès essentiellement, mais aussi, Mauguio, Mudaison, Candillargues Lansargues et Valergues.

2.2 L'intégration de l'établissement dans son environnement social.

2.2.1 La mixité sociale

Une commission d'admission statue sur l'admission des enfants dans les différentes structures, la coordonnatrice petite enfance répartit les effectifs dans les crèches en fonction des places disponibles dans chaque multi accueil, des communes de résidence de la famille. Elle prend en considération le rapprochement des fratries, les demandes particulières des familles...

Afin de répondre à un besoin des foyers du territoire, les familles mono parentales bénéficient de l'accueil de leur enfant en structure, ainsi que des familles inscrites à France travail. Ainsi cela permet l'accès aux ménages de tout niveau social.

2.2.2 L'accompagnement à la parentalité

La relation de confiance entre les parents et les professionnels qui accueillent leurs enfants est primordiale. Tout est mis en œuvre par les équipes pour instaurer rapidement cette relation de confiance.

L'équipe s'efforce d'accompagner les parents dans leur questionnement au quotidien, tout est mis en place pour les rassurer sur l'accueil de leur enfant ; l'équipe est à l'écoute de leurs difficultés et leurs conseils sont très souvent sollicités.

Les projets mis en place et les activités proposées aux enfants chaque jour sont communiqués aux familles.

Au-delà d'être garant du bien-être des enfants pendant leur temps d'accueil en collectivité, de leur éveil et de leur épanouissement, l'équipe a un rôle de prévention auprès des parents. Elle met en place des campagnes d'information autour de différents thèmes, comme les effets des écrans chez le tout petit, l'alimentation, la propreté, le sommeil etc...

L'équipe peut être amenée à alerter les familles si le développement ou le comportement de leur enfant interpelle.

Les familles doivent être encouragées dans leur rôle de parents, l'équipe les aide ou les aiguille si besoin, afin de trouver des solutions à leur difficulté.

À la suite des questionnements des parents, et si les compétences des professionnelles ont leur limite, l'équipe propose aux parents une rencontre avec le médecin qui intervient sur la structure.

2.2.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Les enfants à besoins spécifiques peuvent être accueillis dans la structure.

Afin que cet accueil se fasse dans les meilleures conditions, un protocole d'accueil personnalisé, appelé PAP, peut être mis en place.

Ce protocole est un document signé entre les parents et la structure afin d'évaluer les besoins spécifiques de l'enfant.

Le handicap ou la situation particulière de l'enfant sont notifiés et cela permet aux professionnels de mettre en place tout ce qu'il faut pour recevoir sereinement l'enfant, sa famille, mais également de préserver le reste du groupe.

Dans le cadre du PAP, plusieurs rencontres se font avec la famille au cours de l'année, ce qui permet d'évaluer et de réajuster ce qui est mis en place, l'accueil qui est proposé, et de permettre à l'enfant d'évoluer selon ses capacités.

Le médecin de la crèche est présent lors de ces rencontres, son avis médical est important. Le médecin est l'interlocuteur auprès des partenaires de santé de l'enfant porteur de handicap, ou des différents organismes qui prennent également l'enfant en charge (CAMPs, Hôpitaux, psychologues, orthophonistes etc...).

Les besoins de la famille sont pris en compte dans la limite des possibilités de la structure. L'accueil doit se faire dans de bonnes conditions pour l'enfant, sa famille, le groupe d'enfants dans lequel il est accueilli et les professionnelles.

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite, avec une structure de plein pied et des places de parking spécifiques.

2.3 Les modalités de relations partenariales

-La crèche est cofinancée par la CAF de l'Hérault.

-La PMI travaille en collaboration avec l'agglomération du Pays de l'Or.

Ainsi lors des commissions d'admission des places sont attribuées aux vues des situations particulières des familles. La coordonnatrice petite enfance et les puéricultrices de l'Agence départementale de la solidarité du Pays de l'Or ont des échanges réguliers où sont évoquées ces situations.

- Accueil d'urgence :

Le multi-accueil se prête par sa souplesse à l'accueil d'un enfant en urgence sur une place libérée par l'absence prévue ou non, d'un autre enfant.

- Accueil d'enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale :

L'agglomération du Pays de l'Or propose des contrats d'accueil occasionnel tant que le parent (père ou mère) est en recherche active d'emploi, ou plus pour des besoins de rendez-vous professionnels.

3. Le projet éducatif

3.1 La place des parents

L'accueil des enfants est indissociable de l'accueil des parents. C'est de la confiance mutuelle que naît la prise en charge la plus bienveillante pour l'enfant.

La collectivité a cependant des règles que doivent accepter les parents (surtout alimentaires, d'hygiènes...) L'intérêt de tous est que l'accueil de tous les enfants se fasse au plus proche des souhaits des parents tout en étant cohérent avec l'organisation de la structure. La communication est le biais le plus facile pour arriver à trouver un compromis entre les souhaits des parents et l'organisation de la structure.

Les parents sont accueillis avant l'entrée de leurs enfants par la directrice, ce premier entretien permet d'expliquer le fonctionnement général de la structure et aborder le respect du règlement intérieur. Il pose le cadre de l'accueil et permet d'identifier les intervenants de la structure que les parents pourront solliciter. La structure est visitée et les horaires de la semaine d'adaptation sont posées si les parents souhaitent en faire une.

Une réunion d'information est faite en fin d'année scolaire avec les « nouveaux » parents de la rentrée qui suit.

La directrice mène cette réunion. Elle présente l'équipe, explique le fonctionnement spécifique à la structure. L'équipe expose ses

projets pour l'année à venir dans les grandes lignes. Une journée type est détaillée afin que la famille puisse se projeter. A l'issue de la réunion, une visite des locaux est proposée aux parents.

3.2 L'organisation de l'accueil

3.2.1 Le premier accueil, l'adaptation/la familiarisation

Il est proposé aux parents de faire une période d'adaptation/de familiarisation afin de permettre à l'enfant de s'adapter en douceur à son nouvel environnement, prendre le temps pour vivre au mieux la séparation d'avec son parent.

La période d'adaptation est privilégiée, elle est organisée sur une semaine, le temps d'accueil augmente progressivement sur la semaine.

Cette période permet aux parents de poser des questions, et à l'équipe de se renseigner sur le rythme de vie de l'enfant, ses habitudes, ses particularités etc... L'équipe installe une relation de confiance avec la famille.

Pendant le premier mois le contrat est modifiable et aménagé afin de prendre le temps si besoin.

Si les parents sont dans l'incapacité de faire une adaptation ou si l'entrée de l'enfant se fait dans l'urgence, une attention particulière sera portée à l'enfant avec un référent privilégié et spécifique, afin que l'accueil puisse se passer pour le mieux.

3.2.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Les journées en crèche sont rythmées par des rituels, des temps organisés en fonction du rythme des enfants.

Ces rituels permettent aux enfants d'avoir des repères tout au long de leur journée et de se situer dans le temps et de se sentir rassuré et en sécurité.

L'accueil du matin se fait de 7h30 à 9h en jeux libres. Lorsque tous les enfants sont arrivés, un temps calme est proposé, les enfants sont réunis sur un tapis pour chanter ou écouter des histoires. C'est un moment d'échanges privilégié entre le groupe et dans la relation enfants professionnels. Les enfants racontent ce dont ils ont envie et les professionnels mettent en avant le langage de chacun.

Puis un verre d'eau les réunit à table, autre rituel qui permet aux enfants de savoir de se repérer dans l'organisation de la journée, puisqu'ils savent qu'ensuite les activités sont proposées, les changes, les jeux extérieurs, le repas, le moment de se déshabiller, la sieste, les levers de sieste, qui sont échelonnés afin de respecter le rythme de sommeil de chaque enfant, le goûter et les départ des enfants, qui s'effectuent de 16h30 à 18h.

En début d'année, l'équipe met en place un imagier du déroulement de la journée.

Différents espaces sont aménagés dans les salles de vie. Les enfants disposent d'espaces de jeux libres, d'un coin cuisine, coin voitures, coin lecture etc...

Ces différents espaces offrent la possibilité aux enfants d'être dans l'imaginaire, dans l'imitation, dans l'échange et la complicité entre eux.

L'aménagement des secteurs est fait en fonction de l'âge des enfants, de leurs compétences, de leurs besoins...

L'établissement possède une cour extérieure pour les activités de plein air.

3.3 La vie quotidienne

3.3.1 L'éveil et le jeu

En plus des espaces aménagés pour favoriser les jeux symboliques et les espaces de jeux libres, des ateliers sont proposés aux enfants tous les matins.

Chaque professionnel met en place une activité et les enfants choisissent l'atelier auquel ils veulent participer.

Lorsque l'organisation dans le temps le permet, les enfants peuvent tourner et sur les différents ateliers.

Selon le nombre d'enfants, leur comportement, leur état de « fatigue », leur énergie du moment, il est parfois proposé une activité en grand groupe.

Cette activité en groupe permet aux enfants de se situer dans le groupe, cela favorise les échanges entre eux, leur complicité, leur langage, leur imaginaire...

Cette activité est intéressante également pour les professionnels qui peuvent observer les enfants dans un contexte différent.

Que ce soit en petit groupe ou en grand groupe, la pédagogie mise en place par les équipes favorise l'estime de soi et l'autonomie de l'enfant est stimulée tout en accompagnant l'enfant dans ses actions afin qu'il ne soit pas seul face à ses difficultés.

3.3.2 L'alimentation

Les repas des enfants sont préparés par la cuisine centrale et sont livrés quotidiennement en liaison chaude.

Une diététicienne élaboré les menus selon les spécificités liées à l'âge des enfants.

Un protocole d'accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place, avec des paniers repas, sur ordonnance du médecin si l'enfant présente des allergies alimentaires.

Les menus au mois, ainsi que les allergènes, sont affichés dans le hall pour les parents.

3.3.3 Le sommeil

La structure compte 2 dortoirs, un par section. Ces 2 dortoirs sont équipés de lits. Chaque enfant a son propre lit, toujours à la même place.

Les professionnels restent en nombre au début de la sieste pour l'endormissement, puis, à tour de rôle sortent de la pièce pour prendre leur pause.

Les enfants s'endorment et se réveillent à leur rythme, les réveils sont donc échelonnés, afin de respecter leur sommeil.

Le temps du coucher est un moment important dans la journée de l'enfant. C'est le moment de travailler l'autonomie du déshabillage et habillage chez les plus grands, de se sentir acteur du moment de sieste.

L'endormissement s'accompagne de rituels et d'objets familiers afin de le sécuriser (doudou, lumière tamisée, chansons...)

3.3.4 L'hygiène et les soins corporels

Le respect de l'hygiène est important en collectivité. Le lavage des mains des enfants est fait de manière très régulière plusieurs fois dans la journée.

Les enfants sont changés plusieurs fois par jour également. Ces moments s'inscrivent dans un rituel qui rythme ce qui suit, par exemple, les changes sont réalisés avant l'activité du matin, les mains sont lavées systématiquement avant le repas etc... Ces différents moments privilégiént une relation individuelle avec l'enfant. C'est un moment d'échanges et sécurisant pour l'enfant. L'intimité de chacun est respectée.

Les couches, savons et produits de soins sont fournis par la structure. Si les parents veulent apporter des produits spécifiques, cela ne peut être que des crèmes de change en vente libre.

Pour tout autre soin, traitement médical par exemple, une ordonnance sera demandée et le traitement sera administré avec une autorisation écrite des parents.

L'état général de l'enfant est surveillé par les professionnelles et les parents sont immédiatement informés si leur enfant a de la fièvre ou si son état de santé nous inquiète.

Tous ces éléments sont inscrits sur le cahier de transmissions.

Conclusion

Les métiers de la petite enfance demandent beaucoup d'investissement, tant sur le plan physique, psychologique, qu'émotionnel.

Les professionnels sont garants de la sécurité et du bien-être des enfants durant leur journée à la crèche.

C'est un travail d'équipe, qui demande de savoir observer, communiquer, échanger, prendre du recul, d'être capable d'analyser les situations...

Il est nécessaire de faire évoluer les pratiques professionnelles, de se remettre en question, de faire preuve de bienveillance avec les enfants, mais avec les familles également, mais aussi être à l'écoute, dans le conseil, dans l'accompagnement à la parentalité.

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Dix grands principes pour grandir en toute confiance

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.